

# Le Parlement européen se débat pour regagner la confiance

Lors de la séance plénière à Strasbourg, les eurodéputés ont dit leur volonté de créer une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur le scandale de corruption. Eva Kaili, inculpée, a été démise de ses fonctions de vice-présidente.

PAULINE HOFMANN

La confiance met longtemps à se construire. Et se détruit en quelques secondes. Réunis en séance plénière à Strasbourg cette semaine, les eurodéputés ont dit leur « colère » et leur « déception » après le scandale de corruption qui secoue l'institution. Lors d'un débat, les différents groupes politiques, y compris le S&D dont plusieurs membres sont impliqués, se sont mis d'accord pour la création d'une commission d'enquête parlementaire. Depuis un peu moins d'une semaine, le Parlement européen est secoué par une enquête judiciaire sur des soupçons de corruption de la part du Qatar.

En parallèle, les groupes politiques Renew, S&D, PPE mais aussi les Verts/ALE et la Gauche (soutenus par la Commission européenne) ont poussé pour la création d'un comité d'éthique indépendant qui scruterait les différentes institutions européennes. « La corruption érode la confiance, et nous devons nous défendre avec toute la force de la loi », a appelé Ylva Johansson, la commissaire européenne aux Affaires intérieures. « Nous devons avoir une tolérance zéro pour la corruption. Elle est un crime sérieux qui sape notre démocratie, notre économie, notre société. » Les normes anticorruption « devraient toujours être les plus élevées (dans les institutions européennes, NDLR), c'est ce que nous attendons des autres et nous devons l'exiger de nous-mêmes ».

« Je suis fière de la réaction de cette chambre face à cet horrible scandale », a déclaré la cheffe de groupe S&D, Iratxe Garcia Perez. Plusieurs de ses membres, dont la Grecque Eva Kaili, l'ex-eurodé-



puté italien Pier Antonio Panzeri et le Belge Marc Tarabella, sont cités dans l'affaire. La cheffe de file espagnole a aussi insisté sur la disponibilité de son bord politique pour collaborer avec la justice belge. « Nous ne pouvons pas laisser le comportement criminel de quelques-uns saper l'honneur des membres du Parlement européen. »

Devant les bancs quasi vides d'une assemblée en crise, des parlementaires de tous bords ont enchaîné les discours pour rappeler leur responsabilité d'élus

face aux citoyens européens. « Les régimes autocrates ont essayé de nous acheter et continueront à essayer. Mais nous ne sommes pas à vendre », a plaidé Hannah Neumann (Verts/ALE), qui siège aux côtés de Marc Tarabella dans plusieurs commissions. La Hongroise Katalin Cseh (Renew) a appelé à « une réforme urgente sur les cadres applicables au lobbying », notamment ceux entourant les « Etats tiers » (les pays non membres de l'UE). Raphaël Glucksmann (S&D), engagé dans la lutte contre l'in-

**La cheffe de groupe socio-démocrate Iratxe Garcia Perez, dont plusieurs membres sont cités dans l'affaire, a assuré la pleine collaboration de ses membres avec la justice belge.** © JULIEN WARNAND/EPA.

gérance étrangère, l'a rejointe, estimant devoir « trancher dans le vif » et « affronter les lobbies ». Le PPE néerlandais Jeroen Lenaers a déploré un scénario digne de Netflix. La Belge Assita Kanko (Conservateurs et réformistes européens, ECR) a appelé à « prévenir » de nouveaux scandales et à « agir pour préserver l'indépendance et la liberté », ainsi que « nos droits qui doivent être préservés des ingérences de pays tiers ».

Dans les prochaines semaines, le cadre de la commission d'enquête parlementaire comme de ce comité d'éthique indépendant doit être précisé.

## Une procédure rare

Plus tôt dans la journée, l'eurodéputée grecque Eva Kaili (aujourd'hui incarcérée) a été démise de ses fonctions de vice-présidente du Parlement européen au terme d'une procédure rare. La quasi-totalité des eurodéputés se sont prononcés en faveur (seul le Croate Mislav Kolakusic ayant voté contre). Elle a été inculpée pour corruption, blanchiment et organisation criminelle. Le Parlement européen n'a en revanche pas les pouvoirs pour la démettre de son mandat d'eurodéputée, une procédure qui relève de son pays d'origine. Près d'un million d'euros en cash ont été saisis à son domicile et dans une valise transportée par son père.

« Sa position est qu'elle est innocente. Elle n'a rien à voir avec une corruption du Qatar », a indiqué en début de journée son avocat, Michalis Dimitrakopoulos, à la télévision grecque Open TV. Elle n'a « aucun rapport avec l'argent retrouvé à son domicile (...) elle ne connaissait pas l'existence de cet argent », a-t-il encore assuré à l'AFP dans la soirée.

Plusieurs eurodéputés, comme Ylva Johansson, ont dit leur satisfaction face au courage et au travail de la justice belge. La Commission européenne, elle, propose un « paquet anticorruption » pour le mois de janvier.

Mardi après-midi, le Belge Marc Tarabella, dont le domicile a été perquisitionné, a été suspendu par le groupe européen socialiste, mais également par le PS belge, le temps de l'enquête. Interrogé par *Le Soir*, ce dernier a juré n'avoir « jamais reçu de cadeau du Qatar ». Critiqué pour un voyage au Qatar et des tweets soulignant les « progrès considérables » en matière de droit du travail, le commissaire Margiris Schinas s'est défendu ce mardi : « C'était le premier événement sportif global post-pandémie et l'Europe ne pouvait pas en être absente », a-t-il dit à propos du Mondial. Toutes les prises de parole sur le Qatar sont désormais scitées.

## code de conduite Où se situe la frontière entre lobbying et corruption ?

WILLIAM BOURTON

Où s'achève le lobbying et où commence la corruption ? La question hante le quartier Schuman, où quelque 25.000 personnes ont fait profession d'influencer la gouvernance européenne.

Si le lobbyiste peut être une source d'expertise pour les députés et fonctionnaires appelés à élaborer des législations sur des sujets souvent techniques, ses « conseils » sont toujours intéressés. Il ne travaille en effet pas pour le bien commun mais pour celui de groupes de pression : « Des acteurs privés, porteurs de leurs propres intérêts et de leurs propres valeurs, voués à s'entrechoquer et à s'affronter pour peser sur la décision politique », selon la description de Vincent de Coorebyter dans ces colonnes. (1)

L'Europe sous influence ? Où commence la corruption ? En consultant le site du Service public fédéral Justice, on apprend qu'on peut parler de corruption publique « lorsqu'une personne, directement ou par l'intermédiaire d'une autre personne, pour elle-même ou pour quelqu'un d'autre, fait une offre, une promesse ou propose un avantage de

n'importe quelle nature à un fonctionnaire afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ».

Un « avantage de n'importe quelle nature » ? Le Code de conduite des députés du Parlement européen, adopté en 2011 et annexé au Règlement intérieur de l'institution, précise que les eurodéputés « s'interdisent, dans l'exercice de leurs fonctions, d'accepter des cadeaux ou avantages similaires autres que ceux ayant une valeur approximative inférieure à 150 euros offerts par courtoisie ou ceux qui leur sont offerts par courtoisie lorsqu'ils représentent le Parlement à titre officiel ».

Ce règlement précise que lorsqu'un député a accepté de bonne foi un cadeau mais se rend compte que la valeur de celui-ci dépasse le seuil prévu, il doit effectuer, « dans les meilleurs délais, une notification » et déposer « le cadeau auprès du service compétent si, pour des raisons de courtoisie, il ne peut restituer le cadeau au donateur »...

### Une question d'éthique

Les cadeaux reçus doivent être consignés dans un registre public. Mais ce registre semble pour le moins lacunaire.

Ainsi, début janvier 2020, France Info a publié sur son site une enquête sur le sujet. Il appert que lors de la législature européenne 2014-2019, seuls quinze eurodéputés sur 751 avaient rempli le fameux document et trois cadeaux seulement avaient été renseignés depuis 2018. Durant la législature précédente (2009-2014), quinze cadeaux avaient été inscrits par sept eurodéputés...

Cet outil s'ajoute en tout cas au registre de transparence commun du Parlement européen, tenu pour le contrôle des activités des « représentants d'intérêts ». Les députés sont priés d'y noter des informations sur leurs contacts avec les groupes de pression. En clair, il s'agit d'une base de données en ligne répertoriant « les groupes et organisations qui tentent d'influencer la formulation ou la mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE ». Il est conçu pour montrer quels intérêts sont représentés au niveau de l'Union et au nom de qui, ainsi que les ressources financières et humaines consacrées à ces activités.

Toutes ces mesures sont-elles vraiment efficaces et suffisantes ?

« En dernière analyse, c'est une question d'éthique personnelle des deux cô-

*Il ne faut peut-être pas réinventer la roue à chaque nouvelle affaire, mais simplement faire appliquer les règlements*

Un lobbyiste actif dans le quartier européen

”

tés de la barrière », nous répond un lobbyiste actif depuis 18 ans dans le quartier européen, qui a préféré garder l'anonymat. « Du côté des lobbyistes, l'éthique commence au moment de l'acceptation de certains dossiers. Je ne travaillerais jamais avec les clients de certains collègues, qui, eux, n'ont pas de problème avec ça. Vous pouvez refuser en raison du type d'activités qu'ils développent mais aussi parce que vous savez qu'ils vont « chercher la faiblesse » chez les gens... Mais, de l'autre côté, c'est à l' élu à couper court s'il estime qu'on essaie de l'acheter. Il y a des règles ! Et, faut-il le rappeler, le principe général, c'est qu'il faut respecter les règles – c'est quand même comme ça qu'on éduque nos enfants, non ?... Il ne faut donc peut-être pas réinventer la roue à chaque nouvelle affaire mais simplement faire appliquer les règlements. Après, il y a la question de savoir si on a les ressources pour les faire appliquer, s'il y a assez de contrôleurs. Mais pour ce que j'en sais, dans l'immense majorité des cas, cela se passe très bien. »

(1) « La démocratie des lobbys », chronique publiée le 22 novembre 2017.